

REPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REUNION

Commune de SAINT ANDRE

REGISTRE D'ENQUETE

Relatif à la demande d'autorisation environnementale d'exploiter une carrière, une installation de traitement de matériaux, une station de transit de matériaux et un stockage de déchets inertes implantés au lieu dit "Chemin Patelin" sur le territoire de la commune de Saint-André

~~D. N. N. N.~~

Le Commissaire-enquêteur

SA
n° 1

A noter que se tiendront également des permanences à la mairie
de BRAS-PANON =

le jeudi 25 juillet 2019 de 9^h 00 à 12^h 00

le mardi 13 août 2019 de 13^h 00 à 16^h 00

ENQUETE RELATIVE

A

La demande d'autorisation environnementale présentée par la société PREFABLOC AGREGATS pour l'exploitation d'une carrière, d'une installation de traitement de matériaux, d'une station de transit de matériaux, et d'un stockage de déchets inertes, implantées au lieu-dit "chemin patelin", sur le territoire de la commune de SAINT-ANDRÉ.

n° 17/19/SPSB/PPPI/ICPE

En exécution de l'arrêté du 3 juillet 2019 de Monsieur le Préfet de la Région et du Département de la Réunion, je soussigné, M. Hubert DI NATALIE

ai ouvert, ce jour, le présent registre côté et parphé, contenant 8 feuillets, pour recevoir pendant une durée de 32 jours du lundi 22 juillet 2019 au jeudi 22 août 2019 les observations du public.

les	lundi 22 juillet 19	de	09	heures	00	à	12	heures	00
les	lundi 29 juillet 19	de	13	heures	00	à	16	heures	00
les	7 août 19	de	11	heures	00	à	14	heures	00
les	16 août 19	de	10	heures	00	à	13	heures	00
les	22 août 19	de	13	heures	00	à	16	heures	00

le commissaire enquêteur

la commission d'enquête

Hubert Di Natalie

le 22 juillet 2019

Première journée :

le lundi 22 de 8 heures 45 à 12 heures 00
juillet 2019

1- Observations de M.

M^r Delmas Dominique Silverwin
 1061 Chemin 97450 St André

Non à la carrière

Non pour l'entre des camions et des
 passage des camions par jour

Non à la destruction de la Faune
 et la flore.

Parcelle BC 269 Apartient à Monsieur
 Razebassia Eric Jérôme et Non à Monsieur
 Razebassia Guy Gilbert
 Le contrat signé par MA Fabrice Valmarey
 et Razebassia Guy Gilbert le 18/06/2018

Demande de retirer ma parcelle de ce projet
 parcelle de ~~1~~ 1,7420 ha.
 0699 45 6155

6 Bis Impasse du Pilon
 97433 Salazie

Cette parcelle est engagé en Dotation Jeune
 Agriculteur projet suivie et financer par l'état
 et donc ne peut figurer dans ce projet de
 carrière sous peine de remboursement de
 toute subvention et aide attribués par
 MA Razebassia Eric Jérôme.

(3) M. DELETTRE n° parcelle AW0975. 10595 obtus polin
je suis contre la comine qui ne génère de
nuissance sonore, polut^e de l'environnement
problème de circulation. 0692 15 33 81

Cloture de la permanence du 22 juillet 2019
à la mairie de ST Andree à 12h00 après
3 observations et 1 consultation simple.
le Commissaire enquêteur Di Nallo

Ouverture de la permanence de ST Andree, le lundi
29 juillet 2019 à 13h00
le Commissaire Enq. Di Nallo

M. et Mme REHAULT parcelle BC0085, nous soumis
contre le projet à cause du bruit et l'impact sur
l'environnement.
163 route des oliviers M. et Mme J. et J. Andrieu
→ plage baignade trop étendue (19.11.2) (4)

M. BIAZZI Jean Claude (Résident 1324 Chemin
Patekin) ne suis pas en accord avec le projet
CARRIÈRE. Pendant 25 ans avec poussière et
Bruit. Famille âgée. Santé fragile
Non à la CARRIÈRE pour mon petit coin de Paradis.

BIAZZI

Di Nallo

6 Monsieur TAILAME Jean Marie, habitant
Ruelle des Akrins me prononce CONTRE
LE PROJET DE LA CARRIERE DE PATELIN,
nuisances sonores, santé fragile,

Carrière Sclerie

7 Madame LASARRE Guilaine habitant au chemin Patelin
Pâtine creuse prononce contre et négativement contre le
projet de la carrière du PATELIN (particule de poussière
nuisances sonore ++ et pollution de l'air) "Allergies"
et problèmes pulmonaires.



8 M. Mue, Setlana Arsène 1199 Chemin Patelin
St André. Nous sommes contre ce projet pour
plusieurs raisons:

→ le trafic des camions va amener une
poussière qui va dégrader notre environnement
et certainement affecter notre santé

→ les nuisances sonores dues au trafic
sont énormes notre tranquillité!!!

→ les enfouissements des déchets de plus en plus
en quoi seront ils bénéfiques aux terrains agricoles

→ la dévalorisation de notre terrain

Coté de la permanence du lundi 29 juillet 2019
à 16h 30 après 5 observations + 12 consultations,
simple + 1 remise de courrier.
Le Commissaire Enquêteur



10

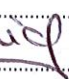
M^{me} CHARLETTE Ioliane habite au 1079 Chemin Patelin à S^t André, est contre ce projet concernant la carrière de Chemin Patelin.

(Il y aura des nuisances sonores, beaucoup trop de trafic et méfaits sur notre santé et l'environnement).

Le 30/07/2019.

M^{me} 


11) M^m DAVID Gaspard est contre ce projet concernant la carrière du chemin Patelin, nuisances, environnement, santé, écologique.

Le 30/07/2019 

12) M. ARTHUR Justin habitant le Patelin, ne dit rien et s'oppose ce projet de carrière à Nuisances sonores

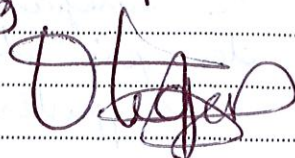
• Trafic routier important pte pme surtout

• Pollution (particules) - Maladie
inondation (zone inondable)
incohérence totale entre habitation et carrière
Revenant de PARIS de la Polychrome et le bruit permanent j'aurais souhaité passer une retraite de un village tranquille.

Le 30/07/2019 

13) M^{me} LEGER Valérie

Habitante au 1008 Chemin Patelin, souhaite vous informer que le panneau annonçant l'enquête publique situé au Chemin Patelin n'est plus en place depuis hier lundi 29 juillet 2019. J'en ai averti le commissaire enquêteur hier lors de sa permanence à la Mairie de Saint-André. L'absence de ce panneau porte préjudice à l'enquête publique.





14) M. et M^{me} SANGELLE David habitant le chemin du Centre.

Nous sommes contre le projet pour plusieurs raisons :

- Impact néfaste pour l'environnement
- Impact catastrophique pour le réseau routier déjà fortement congestionné sur la commune.
- Impact néfaste sur la santé des riverains et des habitants plus éloignés.

Le projet a été mis en évidence, comme un cheveu sur la soupe, sans enquête préalable auprès des habitants de la commune de S^t André.

Il va transformer le paysage en gruyère.

Sangelle

15) J. CARIOU Yann

— AVIS FAVORABLE AU PROJET DE CARRIÈRE CHEMIN PATELIN —

Sur le plan ENVIRONNEMENTAL : le projet a fait l'objet de plusieurs études préalables auprès d'experts en la matière (E.D.U.). L'impact sur la faune et la flore ont été pris en compte, De plus il s'agit d'une obligation.

Aussi je pense que la construction en Béton, du fait de sa durabilité et de sa solidité réduit et limite dans le temps l'impact sur l'environnement avec un mode de construction adapté au diéret.

PREFABLOC a une expérience dans le domaine en Etat de carrière. Les nuisances ont été prises en considération et des solutions apportées.

Sur le plan ECONOMIQUE : Carrière PATELIN, un projet porté par une entreprise locale, pour l'économie locale. Le secteur du BTP est en souffrance depuis 2008. Elle me dit que par la commande publique qui atteint 85% du chiffre du BTP local (1,3 milliards d'€).

la rarefaction des matières premières provoquerait une hausse des prix de la construction que le secteur ne peut pas porter.

J. Cariou

Toute une chaîne sera impacté en cas de refus :

- Concasseur / Transporteur / artisans / ~~Fabrique~~ fabricants de bloc et... le client final impacté par la hausse des prix de la construction.

Sur le plan social : le projet crée de l'emploi sur le secteur et maintient une société de 100 salariés en vie.

Plus généralement, Carrière PATELIN c'est laisser la place aux acteurs locaux (taille humaine) pour le bien de l'économie tout en limitant l'impact environnemental.

~~Signature~~

(16) AYABLE Juy
héritière chemin Patelin
AVIS D'favorable

- nuisance sonore
- Trafic routier déjà très dense sur la départementale occasionnant beaucoup de bruit
- Pollution
- zone inondable

~~Signature~~

(17) Sur le plan de carrière chemin Patelin un avis défavorable, zone rouge, pour l'environnement, et pour la pollution

(18) MR GALLA
AVIS défavorable pour la carrière le patelin.
Zone inondable, très dangereux pour l'environnement,
→ pollution, bruit, poussière etc

~~Signature~~

le 31/07/19 M^{me} BALAY Anais 301 Chemin Tlaman (Pauille A20702)

Je suis CONTRE le projet de création chemin Patelin
 - trafic routier déjà SATURÉ sur la départementale
 et route pas adaptée.

- NUISANCE sonore dans un quartier résidentiel, non
 prévu de ce projet.

(PANNONS d'ENQUÊTE PUBLIQUE qui "désamortit")
 - IMPACT Économique évident. le 31/07/19

- IMPACT ENVIRONNEMENTAL

- Santé humaine impacté (affection bronche puberale
 lié à la pollution, allergie...)

- habitations très proches
 zone inappropriée



M. Jimmy FURCY Chemin Baslamiers Ravin-Preuse

J'émet un avis défavorable à ce projet pour
 les raisons suivantes:


- le projet est trop proche des habitations pour
 que les mesures prises limitent suffisamment les
 nuisances sonores et environnementales (poussière)

- Le réseau routier est déjà inadapté au trafic
 actuel avec des routes dégradées. Qu'en
 sera-t-il avec l'augmentation prévisible du
 trafic?

2070



le 31/07/19



le 1/08/19 Christian Wojcicki (HOLCIM) note société exploite une installation de concassage à Pres Poux de l'autre côté de la rivière et propose de mettre à disposition ses installations pour diminuer, voire même supprimer les problèmes de nuisances sonores.

① Pour ce qui concerne le transport, nous pourrions proposer une liaison entre Chemin Patelin et Ma pensée à Pres Poux à l'aide d'un BLONDIN donc plus de circulation de camions...

Un BLONDIN est un téléphérique dédié aux transports de matériaux (utilisé à Takayama en 1962 et à Paris pour franchissement de la Seine dans le cadre du "grand Paris")



Jean Pierre Guy 226 allée Jacques Renne creuse

Je suis contre ce projet de camion sur chemin Patelin pour les raisons suivantes:

D'une part pour les nuisances sonores, l'émission de particules sur les habitants proches et environnants ce qui poserait un grave problème de santé.

D'autre part l'impact qu'il y aura sur la flore et la faune de la rivière de miel qui se trouve très proche du projet et le flux important des camions sur la route départementale ce qui fait qu'elle sera saturée.

②②

le 7/08/19 Mr BLAIN Rémy (81, ruelle Lacotte)

- Avis défavorable au projet de carrière

23

S'émet un avis défavorable Parce qu'habitant à moins de 100 mètres, en plus de la nuisance sonore, des retombés de poussière, ainsi que d'éventuelles fissures, j'ai un enfant fragile. Et cela apporte un risque supplémentaires pour le bien de mon enfant.

Les personnes qui approuvent ce projet ne vit pas à proximité. Certes cela va créer des emplois, du mouvement économique. Mais à quel prix? Le bonheur financier de quelques uns justifie t-il le malheur de la plupart des autres.

Le fort trafic routiers que cela va engendrer, les zones sensible qu'elle traverse (écodes, zones sans trottoirs, ...) sont encore de raisons à mon refus de ce projet de carrière.

Les solutions apportées aux contraintes de ce projet ne sont que des "caches-vues". Mettre plus haut la bute-anti-bruit, le fait de mouiller la terre ne sont que des pavements provisoire à une cicatrice de l'une place dans la vie de personnes de ce quartier.

BLAIN

Ouverture de la permanence du mercredi 7 août à
St André à 11^h00

D. M. M.

le 7/08/19 Mme BLAIN Nadine (81 Ruelle Lacotte)

SA } Non à la carrière.

24 } - Qu'arrivera t'il aux gros blocs de roches qu'ont ne pourront pas déplacer?

- Les gros blocs vont ils être concassés sur place et rajouter des vibrations et des nuisances sonores.

Est-il normal de travailler la roche à un mètre de la nappe phréatique? Cela engendrerai des problèmes environnementaux? Inquiet pour la santé des citoyens, des enfants problème d'allergies. Les vibrations.

Blanch

Le 07/08/19 Monsieur DELMAS Yann

(25)

1055 CHEMIN PATELIN

- AVIS DÉFAVORABLE SUR LE PROJET DE
CARRIÈRE DU CHEMIN PATELIN

MES RAISONS :

- J'habite à 10m du chemin d'accès à la future carrière. Le projet prévoit le passage de 400 camions par jours (2 200 rotations). Je ne souhaite pas dégrader :
 - * Les niveaux sonores causés par le camions. Ma maison est adaptée pour un milieu rural pas à un milieu industriel (Je ne dispose pas d'isolation sonore ni de double vitrage).
 - * La sécurité routière : les routes du quartier ne sont pas dimensionnées et adaptées pour un trafic intense (1400 passages)

- Ma maison se trouve dans l'axe du vent, et toutes les poussières vont être ramènées par le vent.



SUITE →

Le à heures

Le délai d'enquête étant expiré.

Je, souigné déclare clos le présent registre
qui a été mis à la disposition du public pendant jours consécutifs du

..... au

de heures à heures

et de heures à heures

(sauf les dimanches et jours fériés).

Les observations ont été consignées au registre par personnes (pages N°
à).

En outre, j'ai reçu lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent registre :

1° Lettre en date du de M.

2° Lettre en date du de M.

3° Lettre en date du de M.

-
- Le dossier déposé par le groupement explique qu'une augmentation de 3dBA est négligeable. ÉTANT de formation scientifique, je peux affirmer que cette information est FAUSSE. 3dB d'augmentation → DOUBLEMENT DES NIVEAUX SONORES
 - Je compléterai mon message par email...

Yann Delmas



26

Non à la carrière! Trop de contraintes, trop de vices cachés (utilisation d'eau d'irrigation) passage sur nos exploitations sans tenir compte des nuisances occasionnées, entre autre bruits, poussières... Au sujet de la mappe fléatiqu; inondation du secteur chemin Canal Moreau lors de fortes pluies.

Non respect des engagements des agriculteurs concernés par la vente de leurs exploitations aux carriers, auprès du combat SAFER.

A ma connaissance, Bois Rouge ne brûlera plus de charbon dès 2020, selon la réglementation européenne, donc manque de déchets inertes pour le comblage des parcelles.

Pour les aides de bagasse, nous agriculteurs nous revendiquons l'obtention de ces aides pour amender nos champs.

Au niveau de la santé, désagrément lié au bruit, à la poussière car de nombreuses personnes habitent le secteur.

Avec cet excès de poussière, nous ne pouvons plus mettre en oeuvre nos projet de maraichage



et de culture fruitière pour nourrir la population
canadienne, même en augmentation d'ici 2025 -
2030, qui atteindra probablement un million
d'habitants.

Avec toutes les investissements déjà effectués sur
nos parcelles agricoles ces dernières années soutenues
par l'Etat et l'Europe avec une durée de
périemption de 10 ans, je me vois dans
l'obligation de refuser ce projet de carrière.

VAYABOURY Raphaël Ivin
613. Chemin Amal Horeau

BC 0072

BC 227

BC 0178

0692 61 2227.

V. J. J. J.

VAYABOURY Laurie-Anne

~~XXXXXXXXXX~~

BLAIN Jude 81 Ruelle Lacotte

[27]

- Où trouver 4 000 000 m³ de déchets non
toxique par remplissage après extraction?

- Le sens du vent impacte toute la ville de
St André?

- Quels ce qu'on fait si des bris de roches sont
utilisés? (Pas prévue.)

~~XXXXXXXXXX~~

Demande de prolongation de l'enquête publique
étant donné la période de congés scolaires,
le nombre de documents impressionnants à
prendre en compte et l'impact significatif
du projet sur la circulation et les espaces

~~XXXXXXXXXX~~

Le présent registre ainsi que les pièces
 qui sont annexées et le dossier d'enquête sont adressés par mes soins, le
 à M.

(Voir mention de clôture en page 12).

CONCLUSIONS DE L'ENQUÊTEUR

28/ Agucides. 07/08/2019

~~Blaya~~ ~~Blaya~~ ~~Blaya~~ ~~Blaya~~ ~~Blaya~~ ~~Blaya~~ ~~Blaya~~ ~~Blaya~~ ~~Blaya~~ ~~Blaya~~

Coite Sillorie

Non à la canie -

la faune existante non repertoriée dans le rapport :

- Geckos vert (*Phelsuma barbonica* Mertens, 1966) classé en Annexe II de la convention CITES article du 17 février 1989
- Léopard Agame (*Calote versicolor*)
- Tanoue (*Tenebrionidae scandatus*)
- Guêpe (*Polistes hebraeus*)
- Couleuvre (*Lycodon aulicus*)
- Lièvre (*Lepus nigricollis*)
- Tortue verte Haldane (*Nesocnema picturata*)
- Caille (*Turnix nigricollis*)
- Scorpion
- Chipecque feuille (*Holochlora biloba*)
- Grillon (*Gryllus bimaculatus*)
- Harlequin (*Hoplochelus marginalis*) (verre blanc)
- Scolopendra Subspinides
- lombric
- Crapaud (*Bufo gutturalis*)
- Achetne (*Achatina fulica*)

SA
29

- Musaraigne musquée (*Sorex marinus*)

- Rats (*Ratus norvegicus*)

- poule d'eau

Cette liste est non exhaustive.

Luco AMABLE

30

Non à la carrière Avis défavorable

- Dans votre étude il n'y a pas ou peu de grosses roches, suite au carottage, alors que dans les faits, sur le terrain chaque habitant s'est déjà retrouvé avec une ou plusieurs grosses roches sur leur petit terrain. Si marteau piqueur n'arrive pas à briser ces roches, donc à un moment donné, vu la quantité de grosses roches qu'ils vont trouver, ils utiliseront la dynamite car il leur faudra trouver une solution. Le bruit sera énorme, et la carrière doit se trouver juste à côté des habitations. Ce n'est pas normal. C'est à proximité directe d'habitation.
- De plus, à Saint André, au Colosse, lorsqu'ils ont fouillé, ils ont créé l'Étang, à Bois Rouge (Saint André aussi cela a été le cas. Lorsqu'ils ont creusé, cela a créé un bassin. Nous n'avons pas besoin d'un bassin en plus à Patelin. Lorsque cela sera fait, personne ne sera là pour remédier au problème. Nous serons donc automatiquement plus inondé. Sur ce terrain vous parlez de ruissellement, mais l'eau remonte c'est la nappe phréatique qui remonte de partant, des fois même au bout de 2 heures de pluies (source). Automatiquement vous allez y toucher et ensuite polluer irrémédiablement.
- Je remettrai un autre avis la prochaine fois car c'est possible.

Julie Dolara

→ bei nicht an
registe SA no 2